



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE EAU RISQUES et NATURE

Affaire suivie par : DCMA
Nom : charlotte COURBIS
Mail : charlitote.courbis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 20

Montpellier, le **28 AVR. 2015**

Le Préfet de l'Hérault

Au

Président de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Astien

Monsieur le Président,

Suite au classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de l'Astien en août 2010 et à la confirmation dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) de la nécessité d'engager des démarches pour résorber le déséquilibre quantitatif et retrouver une gestion équilibrée, il était préalablement nécessaire d'objectiver, par une étude, ce déficit et déterminer le Volume maximum Prélevable (VP).

L'Etude Volume Prélevable (EVP) de la ressource en eau de la nappe, réalisée par le bureau d'étude ANTEA a été pilotée par le Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux de l'Astien (SMETA) avec l'appui d'un comité technique rassemblant les services de l'État, des représentants de collectivités et d'usagers au travers de chambres consulaires.

Les résultats de cette étude ont été présentés en Commission Locale de l'Eau en octobre 2013 et février 2014. Les rapports complets ont été mis à disposition pour consultation sur le site du SMETA à l'adresse suivante :

<http://www.astien.com/documents/etude-volume-prelevable-astien-sept-2013.pdf>

En estimant un volume prélevable global de **4 217 500 m³/an**, **l'étude a confirmé que la nappe était globalement déficitaire** compte-tendu du niveau global prélevé observé ces dernières années, situé entre 4 300 000 et 4 600 000m³. Ces résultats montrent d'ores et déjà qu'**il n'est plus possible d'envisager une augmentation des prélèvements dans la nappe de l'Astien alors que les besoins à l'horizon 2030 sur ce secteur s'avèrent conséquents.**

Les documents joints présentent les résultats de l'étude notamment pour les 9 unités de gestion déterminées et identifient les piézomètres et niveaux piézométriques (Niveau Piézométrique d'Alerte : NPA et Niveau Piézométrique de Crise Renforcée : NPCR pour la gestion de crise) de références qui seront utilisés pour la gestion structurelle. Parmi les 14 piézomètres, trois ouvrages (ouvrages 14, 112 et 113 sur les cartes jointes) sont dits « stratégiques » : ils permettront a posteriori, d'évaluer, à l'échelle du SDAGE Rhône-Méditerranée, cette gestion.

Sur la base de ces résultats présentés en CLE et des orientations stratégiques du SAGE validées par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée en décembre 2013, le SMETA a engagé le travail d'élaboration du « Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) » en associant l'ensemble des acteurs concernés et sous l'égide de la CLE.

Je vous rappelle que ce PGRE est une démarche concertée, encadrée par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2022, qui a pour objectif d'établir un plan d'action pour la résorption du déficit pour les différentes unités de gestion ainsi qu'un plan de partage de la ressource disponible entre usages et usagers, sur la base des volumes prélevables. Les éléments suivants devront être précisés :

- évaluation de l'effort à consentir pour ramener les volumes prélevés à la hauteur des volumes prélevables,
- solutions et moyens pour y parvenir,
- répartition entre les usages et usagers de l'eau et règles de partage,
- objectifs quantitatifs à atteindre aux points stratégiques de référence (seuils),
- moyens de suivi et de contrôle du respect de ces objectifs,
- proposition concernant l'organisation d'une gestion collective des prélèvements.

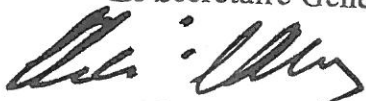
L'objectif sera bien de pérenniser l'ensemble des usages actuels, voire de préserver une marge de manœuvre pour le développement de nouveaux projets, en optimisant l'efficacité des dispositifs de prélèvements. L'élaboration du PGRE est également un des préalables à l'intervention financière de l'agence de l'eau.

La CLE constituera le lieu de concertation pour l'élaboration du PGRE. Cette concertation mobilisera l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, notamment les représentants des usagers s'effectuera en étroite liaison avec les services de l'État (DDTM de l'Hérault, coordinatrice, DREAL et l'agence de l'eau).

J'ai demandé au SMETA, en tant que structure porteuse du SAGE Astien en cours d'élaboration, de poursuivre l'animation pour l'élaboration puis la mise en œuvre de ce PGRE afin d'aboutir, dans les meilleurs délais, et en tout état de cause avant fin 2017, à la mise en place d'une gestion structurelle de la ressource, qui permette de satisfaire au mieux les usages sans recourir à une gestion de crise statistiquement plus de 2 années sur 10. Ces modalités de gestion auront été préalablement validées par la Commission Locale de l'Eau, après concertation.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Astien
Au SMETA
Domaine de Bayssan le haut
Route de Vendres
34500 Béziers

Pièces jointes : tableaux et cartes présentant les résultats de l'EVP

Copie : DDTM11/DREAL/AE/SMETA/SP Béziers